

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/05/28/2021033046/justel>

Dossier numéro : 2021-05-28/13

Titre

28 MAI 2021. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 4 juillet 2002 fixant les conditions dans lesquelles la Région flamande contribue aux frais de transfert d'une route régionale ou d'une partie de route régionale aux communes (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 24-09-2021 page : 100609

Entrée en vigueur : 04-10-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)